



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant l'utilisation des ressources de la fondation Promotion Santé Suisse en 2024

Rapport à l'attention des commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des États

24-25 Fondation Promotion Santé Suisse, rapport annuel 2024

Table des matières

1. Contexte	3
1.1 Bases	3
1.2 Objectifs stratégiques de la fondation	3
2. Activités de la fondation en 2024	3
2.1 Évaluation de la stratégie 2019-2024 et stratégie révisée 2025-2028.....	3
2.2 Promotion de la santé psychique	4
2.3 Programmes d'action cantonaux (PAC).....	6
2.4 Gestion de la santé en entreprise (GSE)	8
2.5 Prévention dans le domaine des soins (PDS).....	8
2.6 Autres activités.....	9
2.7 Numérisation.....	9
2.8 Évaluation des mesures et monitorage	10
2.9 Conseil de fondation	10
3. Utilisation des ressources en 2024 : examen des comptes	11
3.1 Recettes.....	11
3.2 Dépenses.....	11
3.3 Décompte global.....	13
4. Perspectives	13
4.1 Programmes d'action cantonaux (PAC).....	14
4.2 Conférence nationale sur la promotion de la santé – « La cohésion sociale au niveau local ».....	14
4.3 Gestion de la santé en entreprise (GSE)	14
4.4 Prévention dans le domaine des soins (PDS).....	14
5. Conclusion du DFI	15
5.1 Mise en œuvre de la stratégie	15
5.2 Situation financière	16

1. Contexte

1.1 Bases

Les art. 19 et 20 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10, LAMal) prévoient que les assurances et les cantons promeuvent activement la santé. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion santé suisse (ci-après : la fondation), « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures destinées à promouvoir la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les contributions des personnes assurées selon la LAMal. Chaque année, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) fixe le montant des contributions prélevées sur ces cotisations (suppléments de primes LAMal). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte de l'utilisation de ces contributions aux commissions compétentes des Chambres fédérales.

1.2 Objectifs stratégiques de la fondation

Domaines d'intervention			
Mandat légal	Programmes d'action cantonaux	Gestion de la santé en entreprise	Prévention dans le domaine des soins
Initier	01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les adolescent-e-s et les personnes âgées.	02: les employeur-euse-s s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leur personnel ainsi qu'en faveur d'une gestion systématique de la santé en entreprise.	03: le potentiel de la prévention dans le domaine des soins visant à lutter contre les maladies non transmissibles, les maladies psychiques et les addictions est avéré, et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteur-trice-s du domaine des soins.
		04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont coordonnées et développées plus avant.	
		05: les acteur-trice-s de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les un-e-s des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.	
Coordonner			06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis du secteur politique, du public ainsi que des acteur-trice-s du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Figure 1 : objectifs stratégiques 2019-2024 de la fondation Promotion Santé Suisse

2. Activités de la fondation en 2024

2.1 Évaluation de la stratégie 2019-2024 et stratégie révisée 2025-2028

La fondation a fait évaluer¹ sa stratégie 2019-2024 au cours de l'année sous revue. Les résultats de cette évaluation servent de base pour l'orientation future de Promotion Santé Suisse. Selon les évaluateurs, la fondation est parvenue à atteindre en grande partie les objectifs fixés dans sa planification interne, malgré les retards causés par la pandémie entre 2020 et 2022. Compte tenu de ce bilan positif, la fondation a choisi de miser sur la

¹ [Evaluation der Strategie von Gesundheitsförderung Schweiz für die Jahre 2019-2024 \(disponible uniquement en allemand\)](#) | Promotion Santé Suisse

continuité pour les années à venir. La stratégie 2025-2028, légèrement remaniée, a été adoptée par le Conseil de fondation le 24 novembre 2023. Les nouveautés suivantes ont été décidées :

- Dans le cadre des programmes d'action cantonaux, des projets destinés aux adultes seront désormais soutenus dans cinq cantons pilotes.
- En matière de prévention dans le domaine des soins (PDS), l'objectif est de garantir un financement durable pour les projets ayant démontré leur efficacité. À cette fin, des financements transitoires d'une durée de deux ans sont accordés aux projets particulièrement prometteurs.
- En ce qui concerne la gestion de la santé en entreprise (GSE), les offres existantes seront adaptées, en particulier pour les PME. Ces adaptations mettront l'accent sur les enjeux actuels, tels que le travail hybride et la santé psychique.

Lors de sa séance du 22 novembre 2024, le Conseil de fondation a par ailleurs adopté deux concepts complémentaires à la stratégie 2025-2028 :

- Le « concept de mise en œuvre de la stratégie 2025-2028² », qui offre une vue d'ensemble des mesures prévues par la fondation.
- Le « concept de santé psychique »³, qui montre comment exploiter les synergies et accroître l'efficacité des mesures grâce à une approche transversale.

2.2 Promotion de la santé psychique

Durant l'année sous revue, la promotion de la santé psychique est restée au cœur des activités de la fondation, qui traite cette thématique comme une priorité depuis plusieurs années.

L'augmentation des besoins en matière de santé psychique a été confirmée à plusieurs reprises par différentes études. C'est pourquoi, en complément des mesures déjà déployées, la fondation soutient de manière ciblée des offres d'aide à bas seuil, comme La Main Tendue (143.ch).

Les campagnes nationales et régionales « Comment vas-tu ? » et « SantéPsy », lancées en 2018 par la fondation, ont également bénéficié d'un soutien au niveau des finances, du contenu et de la coordination en 2024.

Afin de vérifier leur efficacité et leur portée, les deux campagnes ont été évaluées en parallèle par deux entreprises externes. Les résultats de ces évaluations confirment que les campagnes « Comment vas-tu ? »⁴ et « SantéPsy »⁵ ont atteint leurs objectifs dans une large mesure.

Sur la base de ces résultats positifs, le Conseil de fondation s'est prononcé en novembre 2023 en faveur de la poursuite des deux campagnes.

Lors de sa séance de mars 2024, il a adopté l'orientation stratégique des campagnes ainsi qu'un concept global pour la période 2025-2028. Ce concept se concentre sur le renforcement des ressources individuelles et sur la définition de priorités thématiques spécifiques aux différentes étapes de la vie. Chaque campagne conserve ses spécificités linguistiques et régionales, ainsi que son identité propre.

² [Concept de mise en œuvre de la stratégie 2025-2028 de Promotion Santé Suisse | Promotion Santé Suisse](#)

³ [Concept de santé psychique | Promotion Santé Suisse](#)

⁴ [Evaluation der Kampagne « Wie geht's dir ? » 2018-2022 \(disponible uniquement en allemand\) | Promotion Santé Suisse](#)

⁵ [Évaluation de la campagne de santé psychique « SantéPsy.ch » / « SalutePsi.ch » en Suisse latine 2018-2022 | Promotion Santé Suisse](#)

En 2024, les actions suivantes ont été menées dans le cadre des campagnes :

- L'action participative sur Instagram « So geht's mir » (réalisée en allemand), à l'occasion de la campagne « Comment vas-tu ? ». L'objectif de ce défi est d'encourager les utilisateurs à exprimer leurs émotions, avec le soutien de nombreux créateurs de contenu, influenceurs et célébrités.
- Dans le cadre de la campagne « SantéPsy », un podcast intitulé « Un été à soi » a été réalisé en collaboration avec la RTS. La page Internet de la campagne propose désormais des informations détaillées sur les thèmes du stress et du sommeil. Ces contenus approfondis et ciblés permettent de mieux sensibiliser la population à ces enjeux majeurs de santé (psychique). Par ailleurs, « SantéPsy » a lancé le développement d'un nouveau site Internet destiné à la population migrante. La mise en ligne de ce site, intitulé « Psy-Health.ch », est prévue pour avril 2025.

Focus sur la santé psychique des jeunes femmes

La fondation a mandaté le Centre interdisciplinaire pour les études de genre (IZFG) de l'Université de Berne pour réaliser une revue de la littérature sur le thème de la santé psychique des jeunes femmes et d'en dégager les principaux facteurs d'influence ainsi que les mesures de promotion de la santé correspondantes. Les résultats⁶ seront discutés avec des experts, à la lumière d'autres documents pertinents (p. ex. « Promouvoir la santé mentale des enfants et des jeunes sur le long terme »⁷ de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse [CFEJ] ou les « recommandations en matière de santé mentale »⁸ du Conseil du futur U24), afin de définir conjointement les prochaines étapes.

Le rapport de l'Université de Berne met en évidence quatre domaines nécessitant une action ciblée. Parmi ceux-ci figure la prise en compte du sexe et des rôles de genre. Ce thème sera notamment intégré dans plusieurs programmes d'action cantonaux (PAC) à partir de 2025.

Renouvellement du contrat de collaboration 2025-2028 avec le Réseau Santé Psychique (RSP)

Le Réseau Santé Psychique (RSP)⁹ Suisse regroupe différentes organisations, institutions et entreprises engagées en faveur de la santé psychique de la population suisse. Sa base contractuelle repose sur un accord de collaboration entre la CDS, la Confédération et PSCH (organe responsable). Les représentants de la Confédération sont l'OFSP, l'OFAS et le SECO. Le RSP s'est imposé comme une plateforme centrale de coordination dans le domaine de la santé psychique en Suisse. En 2024, une évaluation a été menée à la fin du contrat de collaboration en vigueur, dans la perspective de la nouvelle période stratégique 2025-2028¹⁰. Les résultats et recommandations de cette évaluation permettent de préciser et d'optimiser l'offre et le fonctionnement du réseau. Il en ressort que la mise à disposition d'informations, le travail de relations publiques et les activités de mise en réseau, notamment, apportent une

⁶ [Santé psychique des jeunes femmes | Promotion Santé Suisse](#)

⁷ [La CFEJ réclame une action forte et durable en faveur de la santé mentale des jeunes | Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ](#)

⁸ [Téléchargements – Conseil du futur U24](#)

⁹ <https://www.npq-rsp.ch/fr/home.html>

¹⁰ [NPG-RSP : Évaluation](#)

réelle plus-value à ses membres. Sur la base des conclusions positives de cette évaluation, le Conseil de fondation a décidé de maintenir le soutien du réseau au même niveau (à savoir 145 000 francs par an) pour la période 2025-2028. Cette décision suit les recommandations du comité de pilotage des institutions responsables. Le soutien à ce réseau contribue à concentrer les efforts stratégiques sur la consolidation de l'engagement de la fondation en faveur de la santé psychique pour la période 2025-2028.

Création du Réseau Sommeil

Selon les résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2022¹¹, un tiers de la population suisse souffre de troubles du sommeil – une tendance en augmentation.

Pour donner plus de visibilité à cette problématique, la fondation a lancé en octobre 2024 le « Réseau Sommeil »¹², en partenariat avec différentes organisations. Ce réseau vise à favoriser l'échange de connaissances, à sensibiliser le public et, potentiellement, à initier des projets communs.

Par ailleurs, une série de subventions a été lancée durant l'année sous revue dans le cadre du soutien de projets relevant de la « Prévention dans le domaine des soins » autour du thème des troubles du sommeil chroniques¹³. L'objectif est de sensibiliser tant les professionnels que les personnes concernées à la prévention de ces troubles chroniques en identifiant les facteurs de risque et de protection, et de réduire le nombre de cas ainsi que leur évolution chronique grâce à un dépistage précoce. Le Conseil de fondation se prononcera sur ces projets en juin 2025.

2.3 Programmes d'action cantonaux (PAC)

La collaboration de la fondation avec les cantons dans le cadre des PAC reste très bien. Elle s'est même encore consolidée lors des crises récentes, comme la pandémie de COVID-19. Les PAC sont actuellement mis en œuvre dans 25 cantons. La fondation soutient les cantons dans les domaines du financement, de la coordination, du conseil, de mise en réseau, d'échange d'informations et de connaissances, d'évaluation et de prestations de bases (cf. également figure 2).

Les PAC réguliers sont orientés vers les groupes cibles « Enfants et adolescents » et « Personnes âgées ». En réponse à un besoin exprimé par les cantons, des programmes pilotes seront lancés dès 2025 pour le groupe cible « Adultes ». À l'occasion de sa séance du 24 novembre 2023, le Conseil de fondation a sélectionné cinq cantons dans lesquels des programmes pour adultes seront encouragés dans le cadre d'une phase pilote. Les cantons suivants ont été retenus sur la base de critères variés, tels que la représentativité linguistique et la diversité des programmes d'action : Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Genève, Soleure et le Tessin.

À l'automne 2024, le Conseil de fondation a validé les concepts proposés par les cinq cantons pilotes. Ces programmes débuteront au début de l'année 2025 pour une durée de quatre ans. La fondation prend en charge jusqu'à 70 % des coûts de ces projets.

Dans le domaine de soutien « Innovation » au sein des PAC, la fondation soutient des projets visant à développer de nouvelles solutions face aux défis sanitaires et à combler les lacunes

¹¹ [Enquête Suisse sur la santé 2022. Vue d'ensemble | Publication](#)

¹² [Réseau Sommeil](#)

¹³ [Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins \(PDS\) : Call for Proposals 2025 | Promotion Santé Suisse](#)

de l'offre existante. Elle définit des thématiques spécifiques selon la demande et les besoins identifiés, qu'elle met ensuite au concours de manière ciblée. Le 14^e cycle de soutien de projets PAC, s'est concentré sur le renforcement de l'égalité des chances en matière de santé. Il visait à identifier des projets innovants autour de cette thématique, consacrés aux phases de vie « Adolescents et jeunes adultes » et « Personnes âgées ». Au total, douze projets ont pu être retenus. Ces derniers débuteront au mois de janvier 2025.

Enfin, la fondation a renforcé son engagement en faveur de la promotion de la santé des personnes âgées dans les communes et les villes¹⁴, en élaborant un guide à cet effet. L'objectif est d'atteindre plus efficacement les personnes âgées et de les encourager à bouger davantage.



Figure 2 : mesures mises en œuvre en 2024 dans le cadre des PAC

¹⁴ [Résultats des projets de promotion de la santé des personnes âgées dans les communes et les villes | Promotion Santé Suisse](#)

2.4 Gestion de la santé en entreprise (GSE)

La fondation s'engage, aux côtés de partenaires issus de l'administration fédérale, de l'économie, du milieu scientifique ainsi que de la SUVA, à promouvoir la gestion de la santé en entreprise (GSE) auprès des entreprises. Cet engagement inclut également la sensibilisation des employeurs à l'importance de la santé psychique de leur personnel. En 2024, les efforts se sont concentrés sur les PME. Les outils spécialement développés pour ce public en 2023 – le « Leadership Kit »¹⁵ et la « HR Toolbox »¹⁶ – ont pu être largement diffusés durant l'année sous revue. Ces deux plateformes ont enregistré à elles deux plus de 36 600 visites.

Lors de sa séance de fin novembre 2024, le Conseil de fondation a adopté le projet de « guide GSE ». Ce projet d'envergure vise à fournir aux PME, de manière rapide et accessible, des informations et des solutions concrètes pour promouvoir la santé psychique au travail. Ces informations seront proposées à l'avenir via une page Internet consacrée à cette thématique, ou accessibles par l'intermédiaire de chatbots et d'entretiens d'orientation.

Prévention du stress à l'école

Les études montrent que le personnel enseignant est plus souvent touché que d'autres groupes professionnels par des troubles psychiques et des symptômes d'épuisement. Pour répondre à cette problématique, la fondation a développé l'offre « L'école en action – Prévention du stress au travail »¹⁷, en partenariat avec d'autres acteurs. Cette offre, très demandée, fait l'objet d'un développement continu. Dans ce contexte, le Conseil de fondation a décidé, fin juin 2024, de la reconduire pour la période 2025-2027.

Label « Friendly Work Space »

Avec le label « Friendly Work Space » et les différents services de GSE, la fondation accompagne les organisations et les entreprises dans la mise en place d'une gestion systématique de la santé au travail. Le label a été introduit en 2009. Au cours de l'année sous revue, six nouvelles entreprises ont obtenu cette distinction, ce qui porte à environ 225 000 le nombre de collaborateurs travaillant dans les 106 entreprises labellisées.

Afin d'accompagner efficacement les apprenants pendant leur formation, il est essentiel de reconnaître rapidement les signaux d'alerte en lien avec leur santé psychique et de réagir de manière appropriée. La fondation a abordé cette thématique importante à l'occasion de divers échanges d'expériences destinés aux formateurs professionnels et pratiques. Dans ce cadre, elle leur a proposé des outils concrets applicables dans le quotidien professionnel. L'offre « Friendly Work Space Apprentice »¹⁸ a également été évoquée dans ce contexte.

2.5 Prévention dans le domaine des soins (PDS)

L'objectif de ce domaine d'intervention est de promouvoir des projets innovants dans le cadre de la stratégie MNT, en collaboration avec l'OFSP. Il s'agit notamment de projets réalisés dans les domaines des MNT, de la santé psychique et des addictions. Ces projets visent à renforcer

¹⁵ [Page Internet Leadership Kit](#)

¹⁶ [Page Internet HRToolbox](#)

¹⁷ [L'école en action – Prévention du stress au travail | RADIX Fondation suisse pour la santé](#)

¹⁸ [Apprentice | «Friendly Work Space»](#)

la position des patients tout au long de la chaîne de prise en charge, à améliorer leur qualité de vie et leur autonomie, et à réduire le besoin de traitement.

Depuis le lancement du soutien de projets PDS en 2019, la fondation a soutenu plus de 70 projets. La majorité d'entre eux portent sur le thème des « maladies psychiques ». L'objectif du plan de mesures MNT¹⁹, qui consistait à soutenir 45 projets d'ici fin 2024, a donc d'ores et déjà été dépassé par la fondation.

Au cours de l'année sous revue, trois projets ont été retenus dans le cadre du sixième cycle de soutien consacré au thème « Amélioration de la prise en charge de la démence dans un parcours de santé ». Ces projets seront soutenus pendant quatre ans à partir de janvier 2025.

Financement transitoire pour les projets sélectionnés

L'objectif du soutien de projets dans le cadre de la PDS est de permettre le financement à long terme de projets ayant démontré leur efficacité. Certains de ces programmes ont déjà été intégrés de manière structurelle et peuvent ainsi continuer à être mis en œuvre dans le système de soins. Pour un grand nombre d'entre eux, cependant, la poursuite du financement et l'ancrage durable dans le système de santé représentent un défi important. C'est pourquoi des mandats de suivi ciblés ont été accordés.

Par ailleurs, le Conseil de fondation a approuvé fin 2024 un financement transitoire pour quatre projets présentant un fort potentiel d'impact pour la future période stratégique 2025-2028. La fondation prend en charge jusqu'à 50 % des coûts de ces projets. Les projets bénéficiant de ce soutien transitoire devront démontrer, au plus tard après deux ans, les avancées réalisées en matière de financement et d'ancrage durable dans le système de santé, ainsi que les mesures prévues pour la seconde moitié du contrat. D'autres décisions concernant un éventuel financement transitoire pendant la période stratégique 2025-2028 pour des projets sélectionnés sont actuellement à l'étude.

2.6 Autres activités

La fondation soutient l'exposition « *Hauptsache gesund. Eine Ausstellung mit Nebenwirkungen* », présentée au Stapferhaus de Lenzbourg (AG). Cette exposition invite le public à réfléchir aux questions suivantes : « Que signifie réellement la santé ? » et « Qu'est-ce qui contribue à notre bien-être ? ». Elle constitue une plateforme idéale pour sensibiliser un large public à la prévention et à la promotion de la santé, et pour illustrer leur importance. Inaugurée en novembre 2024 par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, l'exposition est ouverte au public jusqu'à fin octobre 2025.

2.7 Numérisation

La numérisation constitue l'une des six lignes directrices de la fondation. Elle permet de renforcer la mise en réseau des prestations existantes et de les fournir de manière plus transparente et plus efficiente, tout en ouvrant la voie à de nouvelles formes de promotion de la santé et de prévention. Dans cette optique, la fondation soutient le développement de solutions numériques et veille à leur interopérabilité.

Au cours de l'année sous revue, la fondation a renforcé et diversifié ses activités dans le domaine de la numérisation. Elle a notamment élaboré une stratégie numérique interne

¹⁹ [Stratégie MNT : mission, objectifs, mesures et pilotage](#)

globale, qui offre un cadre pour divers développements numériques au sein des domaines spécialisés de la fondation. Cette approche vise également à favoriser les synergies avec des partenaires externes.

2.8 Évaluation des mesures et monitorage

Fin 2024, 42 évaluations étaient en cours. Parmi celles-ci, 30 évaluations ou monitorages ont pu être finalisés. Les résultats de 22 d'entre eux ont été publiés sur le site Internet de la fondation, sous forme de rapports finaux ou de fiches d'information. Au total, 81 % des mesures soutenues et mises en œuvre par la fondation ont fait l'objet d'une évaluation externe ou d'un processus d'évaluation en cours durant l'année sous revue. Le modèle d'efficacité²⁰ de la stratégie de la fondation illustre les liens entre les ressources mobilisées et les effets sur les multiplicateurs et les groupes cibles.

L'évaluation globale du soutien de projets « Prévention dans le domaine des soins de santé (PDS) » pour les années 2017 à 2023²¹ mérite une mention particulière. Les résultats montrent que l'objectif général de la PDS a été atteint. Cette première phase visait notamment à identifier de bonnes approches pour mettre en œuvre la PDS dans toute la Suisse. Selon le rapport d'évaluation, les huit objectifs définis ont été atteints ou partiellement atteints. Sur la base de ces résultats, la société Interface, responsable de l'évaluation, a formulé cinq recommandations, qui sont décrites en détail dans le rapport susmentionné.

2.9 Conseil de fondation

En 2024, le Conseil de fondation était constitué des 12 membres suivants :

M. Guido Graf	Président et représentant des cantons
M. Reto Egloff	Vice-président et représentant des compagnies d'assurances
M. Christophe Barman	Représentant des consommateurs
M. Henri Bounameaux	Représentant du monde scientifique
M. Raffaele de Rosa	Représentant des cantons
M. Thomas J. Grichting	Représentant des compagnies d'assurances
M ^{me} Nicole Kunz	Représentante des compagnies d'assurances
M ^{me} Edith Müller Loretz	Représentante de la Suva
M ^{me} Florence Nater	Représentante des cantons
M. Carlos Quinto	Représentant du corps médical
M. Jörg Spieldennner	Représentant des associations de prévention des maladies (GELIKO)
M. Pascal Strupler	Représentant de la Confédération

Les élections générales du Conseil de fondation se sont tenues en septembre 2024. Le président sortant, M. Guido Graf, a quitté sa fonction de membre du conseil et a été remplacé par M^{me} Manuela Tschour, conseillère d'État du canton de Lucerne. Fin novembre 2024, le

²⁰ [Stratégie Promotion Santé Suisse 2025-2028.pdf](#)

²¹ [Rapport final évaluation globale PDS.pdf](#)

conseil a élu M. Raffaele De Rosa, conseiller d'État du canton du Tessin, comme nouveau président. À partir de janvier 2025, Linda Nartey, vice-directrice de l'Office fédéral de la santé publique, représentera l'OFSP au sein du Conseil de fondation.

3. Utilisation des ressources en 2024 : examen des comptes

3.1 Recettes

Au total, les revenus se sont élevés à 45,764 millions de francs (44,582 millions l'année précédente). Les recettes provenant de la contribution annuelle des assurés (4,80 francs par personne) constituent la plus grande part (44,144 millions, contre 43,044 millions l'année précédente). L'augmentation des revenus s'explique par la croissance démographique. Les recettes de tiers versées lors de congrès et de conférences se montent à 843 545 francs (821 362 francs l'année précédente). La commercialisation de produits et de prestations a engendré des recettes supplémentaires de 799 319 francs (759 340 francs l'année précédente).

3.2 Dépenses

Le présent chapitre porte sur l'ensemble des dépenses de la fondation en 2024. Il fait la distinction entre les dépenses liées aux projets et programmes et celles liées à la gestion et l'accompagnement de projets, y compris les frais administratifs.

Projets et programmes

En 2024, 33,537 millions de francs (33,480 millions l'année précédente) ont été engagés pour des projets et programmes. Une grande partie des revenus ont été consacrés aux PAC, à la GSE et à la PDS. Le tableau 1 présente la répartition exacte des dépenses liées aux projets et aux programmes. Il s'articule autour des six objectifs stratégiques.

Domaines d'activité de la stratégie 2019-2024	Dépenses en millions de francs (dépenses de l'année précédente)
1 Programmes d'action cantonaux	14,019 (14,251)
- Alimentation et activité physique	8,747
- Santé psychique	5,272
2 Gestion de la santé en entreprise	5,325 (4,609)
3 Prévention dans le domaine des soins	7,144 (7,929)
4 Campagnes (de promotion de la santé psychique)	2,400 (2,795)
5 Coordination et mise en réseau	1,942 (1,607)
- Coordination (not. conférences, colloques, partenariats)	1,890
- Réseau santé psychique	0,053
6 Efficacité des mesures	2,707 (4,609)
- Gestion de l'impact et des connaissances	1,216
- Communication (not. publication de rapports, exploitation du site Internet et canaux de réseaux sociaux)	1,491
Total	33,537 (33,480)

Tableau 1 : dépenses liées aux projets et aux programmes de la fondation en 2024

Les prestations des partenaires de projets fournies durant l'année sous revue, mais qui n'ont pas encore été facturées, figurent à la position du bilan « Passifs de régularisation liés aux projets » (0,218 million de francs, contre 0,270 million l'année précédente). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2025 à 2029 à hauteur de 60,7 millions de francs (39,2 millions l'année précédente). Environ 57 % des engagements pris concernent les domaines stratégiques « Alimentation et activité physique » et « Santé psychique ».

Gestion et accompagnement de projets

La fondation soutient et accompagne les cantons et les tiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes, ce qui nécessite des effectifs et des charges de personnel. En 2024, 66 personnes correspondant à 50,0 équivalents plein temps (EPT) ont travaillé pour la fondation (50,0 EPT l'année précédente également). Les tâches liées à la gestion et l'accompagnement de projets ont occupé 57 personnes (43,3 EPT). Ce chiffre comprend également le personnel affecté aux projets et programmes liés aux PAC et à la PDS. Il inclut également les collaborateurs des domaines de la GSE, de la communication, de la gestion des effets ainsi que des relations avec les partenaires.

La fondation veille à consacrer au maximum 25 % des ressources budgétées à l'encadrement professionnel des projets et à l'administration. Ainsi, au moins 75 % des moyens doivent être alloués directement aux projets ou aux acteurs de la prévention (notamment les cantons). Cette répartition a été inscrite dans la convention de coopération révisée (Memorandum of Understanding – MoU) conclue entre la fondation et le DFI/l'OFSP, conformément à la recommandation 1 du CDF²². En 2024, 23,5 % des fonds ont été affectés au suivi des projets

²² [Audit de l'utilisation des fonds](#) CDF

et à l'administration (cf. graphique ci-dessous). L'objectif cible de 25 % au maximum pour ces dépenses a donc été respecté.

3.3 Décompte global

En 2024, les charges totales se sont élevées à 44,057 millions de francs, soit une hausse d'environ 0,209 million de francs par rapport à l'année précédente (43,848 millions).

Utilisation des fonds pour atteindre les objectifs 2024

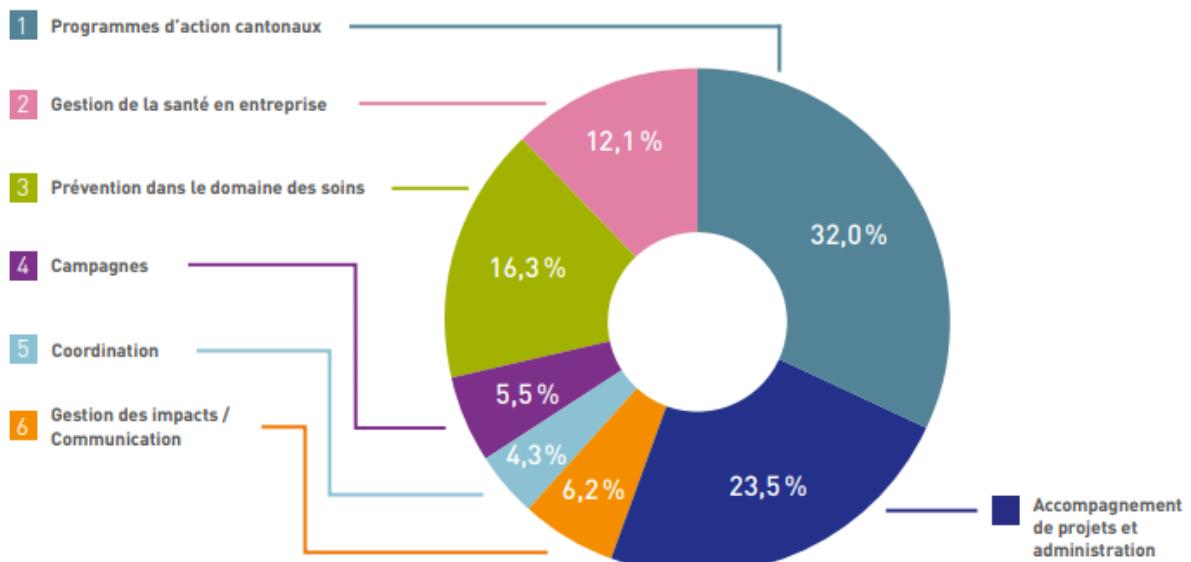


Figure 1 : utilisation des ressources pour l'année 2024

En 2024, le revenu d'exploitation (45,764 millions de francs) a dépassé les charges d'exploitation (44,057 millions de francs). L'excédent de recettes s'est chiffré à 1,706 million de francs (0,734 million de francs l'année précédente). À la fin 2024, le capital propre de la fondation s'élevait par conséquent à environ 12,789 millions de francs (10,928 millions de francs l'année précédente). Les liquidités se montaient quant à elles à 10,674 millions de francs au 31 décembre 2024, soit une hausse d'environ 2,8 millions de francs par rapport à l'année précédente. Au cours des années à venir, la fondation souhaite maintenir une liquidité de base nécessaire de 6 millions de francs. Pour ce faire, elle investira les liquidités excédentaires dans de bons projets afin de les réduire progressivement.

4. Perspectives

En 2025, la promotion de la santé psychique restera au cœur des activités de la fondation. Les résultats de deux monitorages menés dans ce domaine sont attendus durant l'année :

- Monitorage des ressources en santé psychique : conçu durant les années de pandémie, ce monitorage évalue la capacité de la population à renforcer sa santé psychique par ses propres ressources, ainsi que sa compétence à solliciter de l'aide en cas de problèmes psychiques. La fondation s'appuie sur ces résultats notamment pour développer et définir des lignes directrices pour les deux campagnes de promotion de la santé psychique.

- Monitorage de la diffusion de la GSE : ce suivi fournit des données sur la diffusion et le niveau de mise en œuvre de la GSE dans les entreprises suisses. Les enseignements tirés de cette enquête permettent à la fondation d'identifier le potentiel de développement des offres existantes et de cerner les besoins en nouvelles initiatives dans le domaine de la GSE.

4.1 Programmes d'action cantonaux (PAC)

La fondation travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action « Enfance 2025-2027 », axé sur les enfants d'âge préscolaire. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur les résultats de l'évaluation de Miapas²³, un projet de mise en réseau interdisciplinaire visant à promouvoir la santé dans la petite enfance. L'évaluation confirme la pertinence actuelle de la vision et des thématiques de Miapas. Le matériel et les recommandations développés dans ce cadre sont jugés bons et actuels. La fondation poursuit donc son soutien à ce projet.

4.2 Conférence nationale sur la promotion de la santé – « La cohésion sociale au niveau local »

En 2025, la fondation et la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de la santé organisent la 26^e Conférence nationale sur la promotion de la santé. Elle se déroulera le 30 janvier 2025 et sera consacrée à la thématique : « La cohésion sociale au niveau local – un levier pour la santé communautaire ». Parmi les questions traitées figurent notamment : « Quelle est l'importance de la cohésion sociale pour la santé communautaire ? Comment les initiatives telles que le bénévolat, les communautés de soutien et l'aide aux voisins influencent-elles positivement sur la santé de la population ? » La participation de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider souligne l'importance de cette thématique.

4.3 Gestion de la santé en entreprise (GSE)

Le Congrès national pour la gestion de la santé en entreprise se tiendra le 26 août 2025 à Berne. Intitulé « Diversité des âges & culture d'entreprise : le ticket gagnant », ce congrès mettra notamment en lumière différentes approches innovantes à l'interface entre culture d'entreprise et gestion de la santé, et offrira une vue d'ensemble approfondie de la culture d'entreprise de différentes sociétés suisses.

Tous les cinq ans, le label « Friendly Work Space » fait l'objet d'une révision complète. L'évaluation des différents volets du label est en cours. L'objectif est de garantir que cette offre reste adaptée aux réalités du monde du travail et réponde aux nouveaux défis, tels que les formes de travail émergentes. L'évolution démographique et la numérisation, en particulier, posent de nouveaux défis en matière de santé. Les connaissances acquises dans ce contexte seront intégrées à la révision du label.

4.4 Prévention dans le domaine des soins (PDS)

En collaboration avec l'OFSP et d'autres experts externes, le septième cycle de soutien dans le cadre de la promotion de projets « Prévention dans les soins de santé » a été lancé en 2024 sur le thème des « troubles du sommeil chroniques ». L'objectif est de sensibiliser tant les professionnels que les personnes concernées à la prévention de ces troubles en identifiant les facteurs de risque et de protection, et de réduire le nombre de cas ainsi que leur évolution

²³ [Projet « Miapas » | Promotion Santé Suisse](#)

chronique grâce à un dépistage précoce. Le Conseil de fondation sélectionnera les projets retenus en juin 2025.

Le thème de l'appel à projets pour le cycle de soutien 2026 sera défini et validé en collaboration avec l'OFSP au premier semestre 2025.

Enfin, une rencontre des parties prenantes de la PDS et des PAC est prévue en novembre 2025. Dans le cadre de cet événement, les différents acteurs auront l'occasion d'échanger et d'apporter de nouvelles impulsions aux synergies entre la PDS et les PAC.

5. Conclusion du DFI

5.1 Mise en œuvre de la stratégie

La fondation entamera une nouvelle période stratégique en 2025. Lors de l'élaboration de cette nouvelle stratégie, elle a misé sur la continuité, ne procédant qu'à des ajustements ponctuels. Des programmes d'action cantonaux (PAC) destinés au groupe cible « Adultes » seront notamment lancés dans cinq cantons pilotes. Le DFI salue ces projets pilotes menés dans le cadre des PAC et recommande d'évaluer, à l'issue de cette phase, les possibilités de pérennisation de ces offres.

Le développement continu des outils dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise, ainsi que la concentration des efforts sur les PME et la santé psychique, répondent aux besoins actuels en la matière. Du point de vue du DFI, l'extension de ces offres à des secteurs plus difficiles d'accès constitue une avancée importante. L'extension des instruments RH à la branche de la restauration et la sensibilisation à la santé psychique des collaborateurs qui en découlent sont particulièrement encourageantes.

En effet, en Suisse, les troubles psychiques touchent de plus en plus de jeunes, en particulier les jeunes femmes. Par conséquent, le DFI tient à ce que la fondation continue de soutenir activement les projets visant à promouvoir la santé psychique ainsi qu'à encourager le dépistage et l'intervention précoces.

Le DFI prend également acte des diverses initiatives lancées par la fondation autour de la thématique du sommeil. La création du Réseau Sommeil a d'ailleurs été mentionnée dans plusieurs réponses du Conseil fédéral à des interventions parlementaires, notamment dans le cadre du postulat 24.3784 Weichelt, « Rapport sur l'insomnie chronique »²⁴. Grâce à ce réseau, la thématique du sommeil et son importance pour la santé bénéficient d'une meilleure visibilité et gagnent en poids dans le débat sociétal et politique.

La promotion de la santé joue un rôle central aussi bien pour les maladies non transmissibles et les troubles psychiques que pour les addictions. Les facteurs de protection, tels que la capacité à gérer les conflits, l'autoréflexion ou un lien social fort, contribuent à diminuer les risques liés à la consommation de substances ou à d'autres comportements nuisibles.

Par ailleurs, l'orientation cohérente des mesures vers l'efficacité doit rester un critère essentiel. Les conclusions issues de l'évaluation de la stratégie de la fondation pour les années 2019-2024 doivent servir de base aux futures décisions stratégiques concernant l'utilisation des ressources.

Le DFI salue les recommandations issues de l'évaluation globale des projets PDS. Il préconise notamment de consolider le soutien de projets PDS et de définir des priorités à cet égard. Par

²⁴ [24.3784 | Rapport sur l'insomnie chronique | Objet | Le Parlement suisse](#)

conséquent, la fondation devra à l'avenir se concentrer sur un nombre restreint de projets ciblés. Les nouveaux projets ne devraient être encouragés que de manière exceptionnelle et dûment justifiée.

Le DFI considère positivement la possibilité mise en place de financer temporairement certaines offres PDS de haute qualité. Cette approche permet de favoriser leur intégration durable dans le système de santé. En raison des mesures d'économie, l'OFSP renoncera à ses tâches dans le domaine de la PDS à partir de 2026. Le DFI souhaite que la fondation continue néanmoins à s'engager, en collaboration avec les cantons et les assureurs, pour garantir un financement durable des offres PDS efficaces.

Les résultats de l'évaluation des PAC²⁵ montrent qu'un soutien ciblé des cantons par la fondation est souhaitable dans divers domaines. Il s'agit en particulier d'améliorer la qualité et de renforcer la mise en œuvre de mesures structurelles de prévention afin d'optimiser encore davantage les programmes. Il est réjouissant que la fondation ait déjà lancé des mesures visant à améliorer l'orientation vers les objectifs et l'évaluation de l'efficacité.

5.2 Situation financière

En 2024, la fondation a réalisé un bénéfice de 1,86 million de francs, ce qui correspond à environ 4 % du budget total et représente le double du résultat de l'année précédente.

Au 31 décembre 2024, les liquidités s'élevaient à 10,67 millions de francs (contre environ 8 millions l'année précédente). Les réserves de liquidités ont donc à nouveau été augmentées. Cette augmentation est en partie due à des retards dans la mise en œuvre de certains projets ou à leur réalisation en deçà du budget prévu. Selon la fondation, ces fonds serviront notamment de réserves à partir de 2025, afin de financer l'augmentation des contributions annuelles aux Programmes d'action cantonaux (PAC) (chiffrées à 800 000 francs, conformément à la décision du Conseil de fondation de septembre 2023). Ils permettront également de soutenir l'extension pilote des PAC au groupe cible « Adultes », telle que prévue dans la stratégie 2025-2028 de la fondation (à raison de 500 000 francs par an). Ces dépenses supplémentaires entraîneront une réduction progressive des réserves tout au long de la période stratégique 2025-2028. L'objectif est d'atteindre le plus rapidement possible le niveau de liquidité de base visé, fixé à 6 millions de francs.

La fondation employait 66 personnes fin 2024, ce qui représente 50 EPT, soit le même nombre que l'année précédente. Ce chiffre s'explique notamment par le fait qu'elle apporte non seulement un soutien financier aux cantons et à d'autres partenaires, mais qu'elle leur fournit également des ressources en personnel et de l'expertise. Le DFI prend acte avec satisfaction de la stabilisation, au cours des dernières années, de l'effectif du personnel à 50 équivalents plein temps.

²⁵ [Evaluation nationale des programmes d'action cantonaux pour les années 2021 à 2024 | Promotion Santé Suisse](#)